



VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR

TOWARDS FINANCE ALIGNED WITH THE SDGS THROUGH ESG CRITERIA : THE CASE OF BNP PARIBAS ELDZAIR

SEKRAN Yamina 1 , Dr.DELMAJI Ahlam 2

1 Doctorante , Ecole supérieure de commerce- ESC d'Alger-, Laboratoire de recherche sur la performance, la durabilité et les systèmes de management des entreprises (Algérie), y_sekran@esc-alger.dz

2 Maitre de conférence A ,Ecole Supérieure de Commerce ESC d'Alger, Laboratoire REIEM, a_delmadji@esc-alger.dz

Date de Réception : 16/10/2025 ;Date de révision : 02/12/2025 ; Date d'acceptation : 11/12/2025

Résumé

Le but de cette étude était d'analyser la manière dont la BNP Paribas El Djazaïr, en tant qu'acteur du système financier algérien, intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie afin d'aligner ses pratiques sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'étude met en évidence les efforts entrepris pour inscrire la finance dans une logique durable et responsable. Les résultats ont montré que la BNP Paribas El Djazaïr a atteint un niveau avancé d'intégration de la dimension environnementale, notamment à travers l'exclusion du financement des projets à impact écologique négatif. Cependant, des contraintes de différentes natures ralentissent et freinent dans certains cas la réalisation de ses stratégies.

Mots Clés: développement durable, ESG, les ODD, gouvernance, responsabilité sociétale et environnementale

Classification JEL: G2,Q2,Q5

Abstract

The purpose of this study was to analyze how BNP Paribas El Djazaïr, as a key actor in the Algerian financial system, integrates Environmental, Social, and Governance (ESG) criteria into its strategy in order to align its practices with the Sustainable Development Goals (SDGs). Based on a qualitative analysis, the study highlights the efforts undertaken by the bank to embed finance within a sustainable and responsible approach. The results showed that BNP Paribas El Djazaïr has reached an advanced level of integration of the environmental dimension, particularly through the exclusion of financing for projects with negative ecological impacts. However, various regulatory, economic, and cultural constraints slow down and, in some cases, hinder the full implementation of these strategies.

Key Words: Sustainable Development, ESG, SDGs, Governance, Corporate Social and Environmental Responsibility.

JEL classification : G2,Q2,Q5



Introduction

Le développement durable, concept fondamental pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels, repose sur l'harmonisation entre la croissance économique, la protection de l'environnement et le bien-être social. Cette approche se traduit dans le domaine financier par l'émergence de la finance durable, qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus de décision. Dans le système bancaire, les indicateurs ESG jouent un rôle clé en orientant les investissements vers des projets responsables, permettant ainsi de concilier rentabilité économique et impact positif sur la société et la planète. Les banques, en tant qu'acteurs essentiels du financement, adoptent ces critères pour évaluer les risques à long terme et encourager des pratiques durables, contribuant ainsi à une économie plus résiliente et inclusive.

À cet égard, la problématique principale de notre recherche qui va conduire cette étude est la suivante :

Dans quelle mesure l'intégration des critères ESG par BNP Paribas ELDZAIR permet-elle d'aligner ses activités financières avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ?

Pour faire le tour de notre principale problématique, nous allons essayer d'apporter des réponses aux interrogations suivantes :

- Quels sont les objectifs de développement durable ? Et que signifient les indicateurs ESG ?
- Quels sont les mécanismes et outils mis en place par BNP Paribas ELDZAIR pour intégrer les critères ESG dans sa stratégie financière ?
- Quels défis et limites BNP Paribas ELDZAIR rencontre-t-elle dans l'application des critères ESG au regard des ODD ?

Pour essayer d'apporter des éléments de réponses à cette problématique nous nous sommes basés sur les hypothèses suivantes :

- **H1 :** L'intégration des critères ESG par BNP Paribas ELDZAIR contribue positivement à l'alignement de ses activités financières avec les ODD
- **H2 :** L'expérience de BNP Paribas ELDZAIR peut servir de modèle pilote pour l'intégration des critères ESG dans le secteur bancaire algérien, mais nécessite une adaptation au contexte local

Dans cette perspective, notre objectif est d'aborder cette thématique à travers cet article pour but de :

- Analyser les significations, le cadrage et le rôle des critères ESG comme outils d'évaluation et de pilotage d'une finance responsable.
- Montrer comment l'intégration des critères ESG dans les pratiques financières contribue à l'atteinte des ODD.
- Identifier les opportunités et les obstacles à l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement.
- Proposer des recommandations visant le renforcement de l'alignement entre la finance durable et les ODD.

Dans ce contexte, l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions financières s'impose comme une tendance majeure dans le monde de la finance responsable. Elle répond aux limites des approches purement financières, en réconciliant performance économique et impact durable.

L'intérêt du sujet découle de plusieurs constats :

- Les crises environnementales et sociales qui ont mis en évidence des risques liés à une croissance qui manque de la notion de la durabilité.
- Les investisseurs sont devenus attirés à la durabilité et à la protection de l'environnement et ils cherchent de plus en plus des établissements financiers ayant des valeurs en matière de la protection de l'environnement et des considérations sociales.
- Les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** appellent à une mobilisation de tous les secteurs, et notamment le secteur financier qui représente le moteur du financement de l'économie, afin d'orienter les flux de capitaux vers des projets à impact positif favorisant les objectifs fixés par l'ONU lors de l'adoption du l'agenda 2020.

Les méthodes adoptées afin de réaliser cette étude, sont à la fois analytique, exploratoire et critiques :

- Analytique dans la revue de la littérature sur le développement durable et les indicateurs dites ESG ;
- Exploratoires, où on a essayé de connaître davantage l'état de la mise en œuvre de ESG au sein de la banque BNP Paribas ELDZAIR

Partie 01 : Les objectifs de développement durable : émergence, piliers et objectifs fixés

1. Émergence de la notion du développement durable

En 1972, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a tenu la première Conférence mondiale sur l'Environnement et le Développement à Stockholm, également connue sous le nom de Conférence de Stockholm. Lors de cet événement, la communauté internationale a été alertée sur les conséquences préoccupantes de l'épuisement des ressources naturelles de la planète, résultant du mode de développement alors en vigueur. Ce modèle de développement avait des impacts environnementaux dévastateurs, tels que la diminution de la diversité biologique et la pollution généralisée. Il engendrait également des conséquences sociales, notamment l'accroissement de la pauvreté, le travail des enfants et les inégalités. Ces enjeux ont suscité la nécessité de prendre conscience des effets néfastes engendrés par l'activité humaine, avec pour objectif de rétablir l'équilibre environnemental (BENFEDDA Ouissam, 2019). Huit années plus tard, en 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le Programme de l'Environnement de l'Organisation des Nations Unies (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature, a dévoilé la Stratégie mondiale de la conservation. Ce document novateur a joué un rôle essentiel dans la définition du concept de "développement durable" (union internationale pour la conservation de la nature). Par la suite, en 1987, la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, également connue sous le nom de Commission Brundtland en l'honneur de sa présidente, Mme Gro Harlem Brundtland, a introduit pour la première fois le concept de développement durable dans son premier rapport intitulé "Notre avenir commun". À la suite des travaux de cette commission, un changement significatif s'est opéré dans les processus de développement, mettant l'accent sur la protection de l'environnement, une redistribution équitable des richesses, et la proposition de nouvelles approches techniques et scientifiques (BENFEDDA Ouissam, 2019). En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), également connue sous le nom de "Sommet de la Terre", s'est tenue à Rio de Janeiro. Lors de cette conférence, le concept de développement durable a été concrétisé par la signature de l'Agenda 21, défini comme un plan d'action pour le 21ème siècle. Cet agenda a été élaboré dans le but d'assister les gouvernements, les institutions et les acteurs économiques et sociaux dans la mise en œuvre d'un modèle de développement axé sur la préservation de l'environnement et la lutte contre les inégalités (BENFEDDA Ouissam, 2019).

2. Définition de la notion du développement durable

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

Plusieurs définitions ont été données au concept du développement durable, la définition la plus connue est celle tirée du rapport Brundtland intitulé « Our Common Future » dans lequel le concept du « développement durable » a été défini pour la première fois. Selon cette définition le développement durable est : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs » (François, 2013), cette définition est la source de presque toutes les définitions données à ce sujet. Une autre définition aussi importante est celle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 1980, selon lequel le développement durable s'est défini comme un développement qui vise à réaliser des améliorations tangibles dans la qualité de vie des êtres humains tout en préservant simultanément la vitalité et la diversité de la Terre. L'objectif est d'atteindre un développement qui soit durable dans le temps (adequations).

Le développement durable est donc un processus visant l'amélioration des conditions de vie tout en assurant une protection de l'environnement et la préservation des intérêts des générations futures.

Le concept de développement durable a suscité une révolution majeure en mettant l'accent sur de nouvelles problématiques auxquelles les sociétés sont confrontées. Cela implique une redéfinition de la mesure de la croissance économique afin d'intégrer les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable. Il nécessite également la prise en compte des besoins des générations actuelles et futures, ainsi que l'articulation des dimensions globales et locales dans les stratégies de développement (HARID).

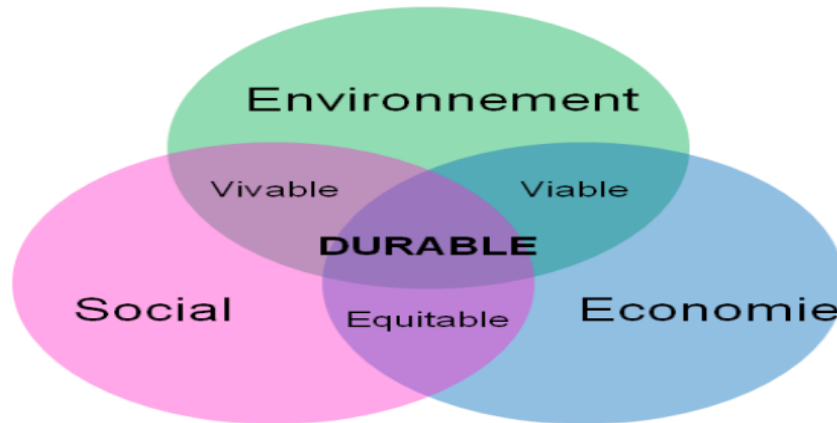
3. Les piliers du développement durable

Le développement durable englobe trois dimensions, dépassant la simple considération environnementale souvent associée (HARID). Ces dimensions comprennent :

- **Le maintien de l'intégrité de l'environnement** : Il s'agit d'intégrer, dans toutes les actions des communautés humaines, la préoccupation du maintien de la vitalité et de la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques. Cela implique des mesures de protection de la qualité de l'environnement, la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces, ainsi qu'une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.
- **L'amélioration de l'équité sociale** : Il s'agit de permettre la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie. Cela se réalise notamment par l'accès universel à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité. Il implique également le respect des droits et des libertés de la personne, ainsi que la participation de tous les groupes de la société aux différents processus de prise de décision.
- **L'amélioration de l'efficacité économique** : Il s'agit de favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières pour satisfaire les besoins des communautés humaines. Cela passe notamment par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs envers les biens et services qu'ils produisent et utilisent. De plus, cela implique l'adoption de politiques gouvernementales appropriées, telles que le principe du pollueur/payeur, l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux, et l'éco-fiscalité.

Ces trois démentions cités précédemment constituent les trois piliers du développement durable, appelés ainsi les « 3p », comme présente la figure qui suit :

Figure n° 01 : Les trois piliers du développement durable



Source : (Abdelaziz & Karima, 2016)

4. Des objectifs millénaires pour le développement aux ODD (objectifs de développement durable)

Cinq années après la conférence de Rio, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie à New York en 1997 pour évaluer la mise en œuvre de l'Agenda 21 à l'échelle mondiale, constatant une détérioration continue de l'état de l'environnement. En réponse à cette situation, en l'an 2000, lors de la même Assemblée générale de l'ONU, les chefs d'État et de gouvernement de 193 nations ont adopté les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces objectifs représentent un engagement envers la réalisation des besoins humains essentiels et des droits fondamentaux que chaque être humain devrait pouvoir bénéficier (BENFEDDA Ouissam, 2019).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par les gouvernements lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, ont pour objectif de réduire la pauvreté, la mortalité infantile et maternelle, ainsi que la faim dans le monde, en vue d'améliorer le bien-être de l'homme. Ils cherchent également à garantir l'accès à l'éducation pour tous, à gérer les épidémies et les maladies, à éliminer la discrimination entre les sexes, à promouvoir le développement durable et à établir des partenariats à l'échelle mondiale (GreenFacts).

La concrétisation des objectifs fixés s'est matérialisée par la signature de la "Déclaration millénaire". Chacun des huit objectifs fixés pour 2015 comprend plusieurs cibles spécifiques à atteindre. Ces objectifs, au nombre de huit, englobent une gamme diversifiée de domaines visant à améliorer les conditions mondiales (OMC):

- Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5: Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7: Préserver l'environnement
- Objectif 8: Mettre en place un partenariat pour le développement

Les objectifs en question étaient censés atteindre leur pleine réalisation en 2015. L'année 1990 a été établie comme point de départ, et l'année 2015 a été définie comme l'horizon temporel pour la réalisation complète de ces objectifs.

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

Trois années avant l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'importants progrès ont été observés dans leur mise en œuvre. En 2012, lors de la Conférence des

Nations Unies sur le développement durable à Rio, les pays membres ont constaté le succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) établis en l'an 2000. Forts de ces succès, les membres ont souligné la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015. En 2015, plus de 150 dirigeants mondiaux ont participé au Sommet des Nations Unies sur le développement durable au Siège de l'ONU à New York pour adopter officiellement le nouveau programme de développement durable. Ce dernier comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), à réaliser d'ici 2030. Ces objectifs, appelés ODD, représentent un ensemble de cibles et de scénarios que tous les pays, qu'ils soient riches, pauvres ou à revenu intermédiaire, sont encouragés à intégrer dans leurs plans d'action pour promouvoir la prospérité tout en préservant la planète.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ces objectifs constituent un ensemble ambitieux de 17 objectifs interconnectés visant à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète, à assurer la prospérité pour tous, tout en promouvant la paix et le bien-être. Ces 17 Objectifs, adoptés par les Nations Unies, sont énumérés comme suit (Nations Unies) :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Partie 02 : indicateurs ESG et leur intégration pour une finance durable

1. Significations et objectifs

Les ESG reconnues par les appellations suivantes : pratiques ou approches écologiques, sociales et de gouvernance d'entreprise, les trois domaines du développement durable, les domaines d'intérêt de l'investissement socialement responsable ou les trois domaines de gouvernance, la gouvernance triennale, les risques ou critères ESG, sont des indicateurs ou des critères extra-comptable qui montrent et mesurent l'implication d'une entité des considérations environnementales, sociale et de gouvernance d'entreprise dans leur activités.

Le concept (ESG) date de 1998, où le cofondateur du premier cabinet de conseil en stratégie de développement durable britannique, John Elkington, a publié The Triple Bottom Line (triple performance ou triple bilan) (BigMedia – Bpifrance.), où il met en avant l'idée selon laquelle une entreprise doit prendre en compte les parties prenantes, l'environnement et l'économie connues par les « trois P » : (people, planet, profit). Cette idée s'est évoluée pour donner naissance aux ESG sur lesquels se basent les principes d'investissement durable aujourd'hui qu'appliquent les entreprises chacune selon sa nature d'activité. Les critères ESG s'articulent autour des trois piliers qui définissent la démarche RSE d'une entreprise, ces trois piliers sont ceux du développement durable : l'environnement, le social, et la gouvernance d'entreprise qui se réfère au pilier économique.

On cite les deux définitions suivantes (Fatih & ghelab, 2023): la première est celle de KPMG qui définit le concept (ESG) comme un ensemble de critères appliqués aux opérations de l'entreprise et utilisés par les investisseurs soucieux d'examiner les investissements potentiels. La gouvernance environnementale évalue la performance de l'entreprise en tant que responsable de l'environnement naturel. La gouvernance sociale étudie la manière dont l'entreprise gère ses relations avec ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les communautés dans lesquelles elle opère. La gouvernance d'entreprise, quant à elle, s'intéresse aux relations entre la direction de l'entreprise, le conseil d'administration, les actionnaires, ainsi qu'aux rémunérations des dirigeants, aux audits, aux contrôles internes et aux droits des actionnaires.

La deuxième définition est celle proposée par le MSCI qui est considéré comme le principal fournisseur d'outils et de services permettant de soutenir les décisions importantes des investisseurs à l'échelle mondiale. Selon cet organisme les (ESG) se réfère à la prise en considération des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus décisionnel d'investissement responsable.

Durant la pandémie du covid19, les sociétés ayant des structures de gouvernance solides et adoptant des politiques environnementales et socialement responsables, ont montré une plus grande résilience à la récession économique.

L'implication de ces indicateurs est devenue de plus en plus adoptée par les sociétés et notamment les multinationales qui cherchent d'avoir une image et une valeur lui permettant d'augmenter leur compétitivité, leur part de marché et gagner la confiance des clients. Comme elle est devenue une obligation dans certains pays qui sont sérieux dans leurs volontés de réaliser les objectifs du développement durable.

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

L'approche de soutenabilité via l'intégration des (ESG) est appliquée par les sociétés en vu de manager les relations avec ses parties prenantes et d'attirer les investisseurs. Ces critères permettent ainsi d'évaluer la durabilité et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de ces sociétés.

2. Critères ESG (Kaizen Institute) et RSE

La stratégie ESG est devenue un référentiel permettant une évaluation selon la notion de la durabilité des entreprises. Elle permette ainsi aux différentes parties prenantes d'une entreprise d'apprécier son engagement environnementale, sociale et la qualité de gouvernance. Chacune de ces trois piliers du développement durable se décline en sous-critères, que parmi ces derniers on cite les critères suivants :

2.1 les critères des facteurs environnementaux dans l'ESG

La durabilité environnementale se réfère à la gestion des impacts environnementaux d'une entreprise, elle inclut les aspects suivants :

- les émissions de carbone : niveau de gaz à effet de serre produits par les activités de l'entreprise.
- Les émissions toxiques : rejet de substances polluantes nocives pour l'environnement et la santé.
- L'efficacité énergétique : consommation d'énergie par unité de production, et adoption de solutions éco-énergétiques.
- La vulnérabilité au changement climatique : capacité d'adaptation et de résilience face aux risques climatiques.
- La consommation d'eau et la gestion des eaux résiduelles : usage responsable de l'eau et traitement des rejets.
- La biodiversité et l'utilisation des sols : impact sur les écosystèmes, les habitats naturels et la déforestation.
- La source des matériaux : provenance des matières premières, priorité donnée aux sources durables.
- La gestion des déchets et des substances dangereuses : politique de réduction, tri, recyclage et traitement des déchets.
- La conception et la gestion du cycle de vie des produits : intégration de principes durables dès la conception.
- Les énergies renouvelables, les technologies vertes et les bâtiments verts: adoption d'innovations écologiques et infrastructures durables.

2.2 Les critères sociaux

Le pilier social concentre sur les relations entre l'entreprise et ses employés et ses différentes parties prenantes, il inclut :

- Les relations professionnelles (inclusion et diversité) : les politiques de lutte contre les discriminations, égalité des chances et le respect des droits de l'homme.
- La santé et la sécurité : les conditions sanitaires et sécurité physique au travail.
- Le développement du capital humain (formation) : les programmes de formation et d'apprentissage continu.
- Les attractions et rétention des talents : capacité à recruter et fidéliser des profils qualifiés.

VERS UNE FINANCE ALIGNÉE SUR LES ODD GRÂCE AUX CRITÈRES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- Les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement : respect des droits sociaux chez les fournisseurs.
 - Prévention et sécurité au travail : les mesures pour éviter les accidents et les maladies professionnelles.
 - Sécurité et qualité des produits : conformité des produits aux normes de sécurité et attentes des consommateurs.
 - Sécurité et confidentialité des données : protection des données personnelles et sensibles.
 - Marketing équitable et étiquetage des produits : transparence de l'information pour le consommateur.
-
- Les relations communautaires : contribution de l'entreprise au développement social local.

2.3 Les indicateurs de gouvernance

Les facteurs de gouvernance dans le cadre de la durabilité s'intéressent aux processus de décision et aux droits des parties prenantes d'une organisation et au respect de la réglementation. La gouvernance est appréciée en fonction des indicateurs suivants :

- La structure du conseil d'administration : indépendance, diversité, expertise et efficacité du conseil.
- La rémunération des employés : équité salariale, transparence des systèmes de rémunération.
- La satisfaction client : capacité à répondre aux attentes et à maintenir la fidélité de la clientèle.
- Résilience de la chaîne d'approvisionnement : continuité des opérations en cas de crise ou de rupture.
- Éthique professionnelle et transparence des paiements : lutte contre les conflits d'intérêts et les paiements illicites.
- La lutte contre la corruption et l'instabilité : politiques de conformité, audits internes, signalement.
- Responsabilisation quant aux performances : reddition de comptes et évaluation régulière des objectifs ESG.
- Gestion des risques systémiques : anticipation et mitigation des risques stratégiques majeurs.
- Finance et investissements responsables/impactants : orientation des ressources financières vers des projets durables.
- Rapports et divulgation : publication d'informations ESG fiables, vérifiables et accessibles.

2.4 La démarche RSE et les indicateurs ESG

Les deux concepts (RSE/ESG) sont liés, ils mesurent l'impact de l'entreprise dans le cadre du développement durable, mais au même temps ils sont distincts. La RSE représente l'initiative d'une entreprise afin de répondre aux exigences de durabilité tandis que les critères ESG sont des indicateurs extra-financiers permettant de mesurer l'intégration d'une entreprise dans des préoccupations de développement durable et ils sont guidés par des exigences externes reflétant l'impact sur les stratégies de durabilité d'une entreprise.

3. Intégration des critères ESG pour une finance durable

L'intégration des critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) se varie selon la nature d'activité d'une entité. Contrairement aux entreprises de production et de services, on entend dans le secteur financier la notion de la finance durable, cette dernière représente la préoccupation des banques et des établissements financiers pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce cadre la finance durable est l'intégration des critères extra-comptable dites critères ESG dans la prise de décisions d'investissement et dans la gestion des portefeuilles des banques et des établissements financiers, ces critères évaluent ainsi la démarche RSE d'une entreprise.

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

Le score ESG d'une entreprise est le degré d'implication de cette dernière des critères ESG, le calcul de ce score est assigné à des agences de notation internationales en évaluant la performance globale et par rapport à chaque indicateur comme elles font recourir à des comparaisons entre entreprises du même secteur d'activité.

Les critères ESG sont le guide pour le reporting extra-comptable destiné au choix de parties prenantes et aux choix d'investissements responsables et durables. Ces critères sont utilisés dans la sélection des parties prenantes qui doivent exprimer une responsabilité envers les objectifs de développement durable et des

investissements socialement et environnementalement responsables sur la base des indicateurs de chaque pilier des ESG.

Les indicateurs ESG dans la finance permettent la réalisation des objectifs de développement durable à travers les résultats obtenus dans chaque pilier par une banque ou un établissement financier agissant dans un cadre de durabilité et cela se traduit par :

- Le choix des clients qui exercent dans des activités qui prennent en considération les indicateurs ESG ;
- Le choix de projets à financer, ces derniers doivent répondre aux enjeux de développement durable ;
- L'offre des options de crédits en faveur des objectifs de développement durable ;

Part 03 : Analyse de l'expérience de BNP Paribas ELDZAIR et état actuel des pratiques ESG

1. Raisons du choix de la banque

Le choix de cette banque pour faire notre analyse est le résultat de plusieurs facteurs, tout d'abord, cette banque est une filiale du groupe BNP Paribas qui active dans le secteur financier est parmi les acteurs qui se battent afin de suivre le courant actuel et de s'impliquer dans un objectif de développement durable et surtout l'aspect environnemental, en plus ce groupe est d'une nationalité française ayant des représentants et des filiales partout dans le monde. Cette filiale suit les stratégies et les objectifs du groupe. Et en tant qu'une entité française, le groupe est dans l'obligation de respecter les clauses de l'accord de Paris sur le climat et les ODD vu que la France est un pays signataire des conventions dans le cadre des OMD et des ODD.

1.1. présentation de la banque

D'un bureau de représentation installé en Algérie en 1996, la banque BNP Paribas a progressivement consolidé sa position dans la sphère bancaire Algérienne en se transformant en une banque du système bancaire Algérien en 2002 après avoir la licence bancaire pour pouvoir opérer comme une banque commerciale, sous la nomination de BNP Paribas El Djazaïr. Cette transformation était le résultat de plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants :

- Les réformes économiques du pays l'an 2000, facilitant l'entrée des entreprises étrangères ;
- Les ressources énergétiques importantes du pays et l'ouverture progressive de son marché marquent le potentiel de sa croissance économique ;
- La demande croissante sur des services financiers diversifiés et modernes.

A cet effet, cette banque présentait un large choix de services financiers à tous types de clients et de projets en introduisant ainsi des solutions digitales pour moderniser ses offres et assurer un meilleur service.

En plus de la modernisation, cette banque a contribué fortement dans les changements du système bancaire Algérien à travers :

- L'introduction des pratiques conformes aux standards internationaux en matière de gestion des risques et les offres de services financiers ;

VERS UNE FINANCE ALIGNÉE SUR LES ODD GRÂCE AUX CRITÈRES ESG : CAS DE BNP PARIBAS EL DZAIIR (PP. 1-n)

- Le renforcement de la concurrence en incitant les autres banques du système de la prendre comme modèle ;
- Cette banque a un grand part dans le financement de l'économie nationale grâce à l'importance de la clientèle de la banque et la masse de crédits destinés au financement des projets importants et parfois stratégiques.

1.2. Engagement de la BNP Paribas EL Djazaïr dans le développement durable

Le portefeuille important de ses clients et le nombre de projets financés par cette banque est dû aux valeurs de cette dernière, qui est en plus de la modernisation et de la diversification des services, cette banque s'est engagée dans une démarche inspirée des pratiques internationales en intégrant les critères dits critères ESG (environnementaux, sociales et de gouvernance). A cet effet et conformément aux standards internationaux et aux pratiques du groupe BNP Paribas, BNP Paribas EL Djazaïr a intégré des ces critères dits critères ou bien risques ESG dans l'analyse des risques et l'évaluation du potentiel des clients de la banque. En phase de commencement dans l'intégration de ces critères, la banque s'est basée actuellement sur l'aspect environnemental uniquement vu l'impossibilité de recourir aux critères sociaux et de gouvernance à cause de :

- Le cadre réglementaire du pays ne favorise pas réellement le développement de ces pratiques internationales ;
- L'aspect culturel ;
- Le manque d'opportunités et de moyens ;
- L'absence et l'impossibilité de mesurer l'intégration et l'impact.

En cette phase, et concernant cet aspect, la banque ne dispose pas d'une masse importante de la data nécessitant une analyse à l'aide d'outils de BIG DATA ANALYSIS, tandis que cette dernière est entraînée de collecter de la data uniquement.

Dans le cadre de son engagement en matière de développement durable, la BNP Paribas EL Djazair s'est inspirée de la taxonomie européenne pour construire sa propre classification des projets selon les critères ESG.

La banque et en plus des crédits classiques, elle dispose d'une autre classification de crédits qui prend en considération des critères (ESG), dits crédits green.

A. Crédits green

Les crédits d'investissement peuvent financer un sous-jacent classique comme il peut avoir un sous-jacent vert (green purpose), d'où la nouvelle classification des crédits dits green loans.

Les crédits green ou crédits ESG sont :

- ESG purpose transaction : ces crédits sont destinés au financement des projets dont 50% de la somme allouée est réservée au financement d'un sous-jacent vert :
 - Green loan
 - Positive impact loanSur ces deux types de crédits verts, une bonification est accordée aux clients dans ces deux lignes de crédits
- Labelled product : ce type se base sur des critères de performance dits (kpi) key performance indicators
- SLL sustainability linked loan : finance une activité ou un sous-jacent non green à travers l'indexation du taux d'intérêt à des indicateurs de performance ESG (KPI ESG) (3kpi)

VERS UNE FINANCE ALIGNÉE SUR LES ODD GRÂCE AUX CRITÈRES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- ESG rating linked loan : se base sur des notations extra financière ESG par des agences de notation internationales (Ikp)
- Sur ces lignes de crédits, une indexation du taux d'intérêt est appliquée.
- Le crédit éco-responsable : en plus des solutions financières offertes aux clients corporate de la banque, BNP Paribas el djazair a lancé en 2023 la solution éco-responsable, destinée aux particuliers pour financer des travaux d'aménagement intégrant l'optimisation des ressources naturelles ainsi que la réduction de l'empreinte carbone des ménages.

B. Profil pure player (un profil client et non pas un crédit)

En plus des crédits avec un sous-jacent vert, la banque finance des projets en les considérant comme des crédits verts car l'activité du client est considérée comme clean (pure) et plus de 50% de son chiffre d'affaires est le produit des activités ayant un objectif vert dans son business as usual. Ce type de clients est dénommé « pure player ». Alors le pure player est un type de client et non pas une solution financière comme les types de crédits verts évoqués ci-dessus. La banque détermine le pure player pour pouvoir le financer car la banque ne finance pas des projets nocifs à l'environnement ou qui présentent un danger.

Pour s'assurer qu'un client est un pure player, la banque procède à des vérifications sur place des clients comme elle demande de ces derniers les documents suivants :

- Le registre du commerce pour voir les activités du client
- Les bilans
- La composition de la matière première
- Les activités de ses fournisseurs
- Un engagement écrit montrant la décomposition du chiffre d'affaires et le pourcentage par type (vert ou non vert).

C. ESG assesment (questionnaire)

Dans un autre cadre, pour mesurer, évaluer la maturité de ses clients et déterminer leurs profils ESG, la banque adresse des questionnaires aux entreprises clients de la banque ayant des dossiers de crédits. Ces questionnaires se différencient selon le secteur d'activité du client. L'ESG assesment présente les enjeux suivants :

- Approfondir la connaissance ESG des clients et d'évaluer leur degré de maturité/ leur plan de transformation
- Dialoguer avec les dirigeants, afin de mieux comprendre leurs stratégies
- Profiter des échanges dédiés pour évaluer les risques, détecter et initier des actions commerciales
- Connaître leur plan d'investissement ESG, augmenter la part de barème sur les crédits durables au-delà de la part normale.

A cet effet, les entreprises clients de la banque sont classées en 03 segments :

- Tous les clients stratégiques
- Les entreprises dont leur CA est supérieure à 50 millions d'euros et inférieure à 300 millions d'euros et dont le crédit engagé est supérieure à 5 millions d'euro.
- Les entreprises dont leur CA est supérieure à 300 millions d'euros

A l'issue de ce questionnaire, le client disposant d'une ligne de crédit est classé dans un profil des quatre profils ESG suivants :

- Un niveau avancé : un bon niveau de pilotage, reporting exhaustif, pratiques avancées en termes ESG et stratégie à long terme

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- Trajectoire consolidée : un niveau de reporting standard, pilotage et communication adéquats, plusieurs procédures/engagements
- Renforcement des capacités : absence de reporting systématique/ de niveau homogène, pilotage moyen et communication partielle, engagements partiels
- Non préparé : faible niveau de pilotage, de reporting et de communication, absence ou présence limitée de procédures et d'engagements.

D. Etude d'impact

La réglementation Algérienne prévoit des dispositions environnementales et sociales en lien avec les articles 15 et 16 de la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, le présente loi a pour objet de déterminer le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement. Ces dispositions environnementales et sociales sont applicables dans le cadre du projet de client X spécialisé dans la production des emballages, en l'occurrence :

- L'étude d'impact sur l'environnement visant à déterminer l'insertion d'un projet dans son environnement en identifiant et en évaluant les effets directs et/ou indirects du projet,
- La prise en charge des prescriptions relatives à la protection de l'environnement par le projet concerné
- Les procédures d'examen des études d'impact
- L'enquête publique (consultation des parties prenantes)
- Etude de dangers conformément au Décret exécutif n° 21-319 du 5 Moharram 1443 correspondant au 14 août 2021 relatif au régime d'autorisation et les modalités d'approbation des études de risques
- Principe de non-dégradation de biodiversité (a protection de la nature, la préservation des espèces animales et végétales et de leurs habitats, le maintien des équilibres biologiques et des écosystèmes, la conservation des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent d'extinction)

E. Classification des objectifs environnementaux de la banque via ses lignes de crédits, selon les secteurs, activités, actifs et services.

a) Energies renouvelables :

- Production d'électricité et/ou de chaleur à partir d'énergie à faible émission de carbone / de sources renouvelables : énergie éolienne (offshore et onshore), hydroélectrique, énergie solaire (photovoltaïque, énergie solaire concentrée),
- Fabrication d'équipements liée aux énergies renouvelables ;
- les batteries ou autres mécanismes de stockage d'électricité intégrés dans les installations d'énergie renouvelable ;
- Turbines éoliennes, panneaux solaires, turbines hydroélectriques, pompes à chaleur

b) Hydrogène durable :

- Production d'hydrogène à faible teneur en carbone (hydrogène vert , hydrogène bleu, Hydrogène rose)
- Transport stockage d'hydrogène à faible teneur en carbone (y compris pipelines, compression/liquéfaction de l'hydrogène et regazéification, transformation)

c) Efficacité énergétique et autres solutions à faible teneur en carbone :

- Production de produits, de matériaux ou de services avec de faibles émissions de GES par rapport à la norme/ des produits et des services dédiés à la sobriété énergétique. Il comprend donc, mais ne se limite pas à :

VERS UNE FINANCE ALIGNÉE SUR LES ODD GRÂCE AUX CRITÈRES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- Construction de bâtiments répondant à des gammes plus élevées de certifications environnementales reconnues ;
- Matériaux de construction efficaces, y compris ciment à faible teneur en carbone et acier vert,
- Solutions industrielles à faible teneur en carbone pour les industries manufacturières lourdes et chimiques (ciment, acier, aluminium, ammoniac anhydre,...) ainsi que les activités de recyclage de plastique.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des habitations, bâtiments et installations industrielles existants (par exemple isolation thermique des murs et des toits, remplacement des chaudières,

mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie, remise en état des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation)

- Amélioration des réseaux de chauffage;
- Solutions informatiques pour le traitement des données, l'hébergement, à faible émission en carbone

d) Capture, utilisation et stockage du carbone et compensations carbone

- La capture de carbone comprend la capture de sites industriels avec une technologie dédiée
- Le transport du carbone comprend l'infrastructure de transformation (compression et/ou refroidissement du carbone, combinaison avec d'autres molécules, regasification) et le transport du carbone (pipelines, expédition, route, rail)
- L'utilisation du carbone comprend la conversion en produits à base de CO₂ tels que les combustibles électroniques, les produits chimiques, les matériaux de construction (p. ex. Ciment de carbone négatif) et utilisation directe sans conversion comme l'engrais (urée) ou comme fluide de transfert de chaleur (réfrigération), lorsqu'ils ne sont pas admissibles à « Efficacité énergétique et autres solutions à faible teneur en carbone »
- Le stockage du carbone se réfère à un stockage permanent du carbone (généralement géologique) : Activités/projets de captage/d'utilisation du carbone

e) Transport Durable : Transporter des marchandises/passagers en utilisant des moyens de transport propres ou à faible émissions en Co₂.

f) Eau durable : Infrastructure visant à fournir de l'eau propre et/ou potable, avec des systèmes et des procédés efficaces pour la production, le stockage, le traitement, la distribution et le traitement des eaux usées. Il comprend également des systèmes de drainage urbain efficaces et des solutions pour la prévention des risques d'inondation et de sécheresse et la protection des eaux intérieures et côtières.

g) Economie circulaire : L'économie circulaire s'appuie sur 3 principes clés qui guident les pratiques commerciales (modèle 3R), Réduction des intrants (conception circulaire) Réutiliser autant que possible les produits et les matériaux (extension de la période de à vie (y compris la réparation, la revente, la location), et le recyclage (matériaux, récupération, remise à neuf, refabrication, retraitement et gestion des déchets).

h) Prévention de la pollution : Activités/ services/ biens visant à prévenir/ réduire/ contrôler les émissions polluantes dans l'air, l'eau ou le sol et à éliminer/ réduire la création de polluants et de déchets (dangereux ou non); systèmes de prévention des fuites; solutions de nettoyage/décontamination; installations de compostage.

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- i) **Biodiversité et capital naturel** : Il concerne les secteurs, les activités, les actifs et les services qui sont destinés à restaurer, conserver et accroître le "capital naturel" et empêcher la surexploitation des organismes et des ressources, afin d'assurer une utilisation durable de sa composante non vivante et de sa biodiversité (en tant que composante vivante).

Il comprend :

- Agriculture durable, sylviculture durable :
 - Agriculture biologique, basée sur des labels internationaux reconnus et/ou des labels locaux reconnus
 - permaculture,
- L'élevage durable: y compris la limitation de l'utilisation d'antibiotiques, les bonnes pratiques d'alimentation et les solutions de bien-être des animaux (telles que la densité de bétail)
- Pêche durable et aquaculture durable : notamment à l'exclusion des modèles intensifs et à usage limité/réduit d'antibiotiques ; certifiés par un certificat reconnu tel que Aquaculture Stewardship Council (ASC) ou Friend of the Sea.
- Projets biodiversifiés liés aux bâtiments: (par exemple Surfaces vertes toits/jardins) sur les bâtiments répondant aux critères d'efficacité énergétique
- Préservation et restauration des paysages naturels reboisement et boisement, reconstruction des récifs coralliens, protection des espèces menacées etc.).

F. Reporting ESG

Des encours ESG sont arrêtés à chaque mois, ces derniers sont le montant du crédit affecté au financement d'une activité verte. La BNP Paribas EL Djazair prévoit sur une ligne de crédit de 150 milliards de DA en 2024, d'avoir 6.4 % de cette somme comme des encours ESG. L'objectif de la banque est d'atteindre 5.4 milliards de DA d'encours d'ici 2027.

Les objectifs fixés dans ce cadre sont reproduit dans le tableau suivant :

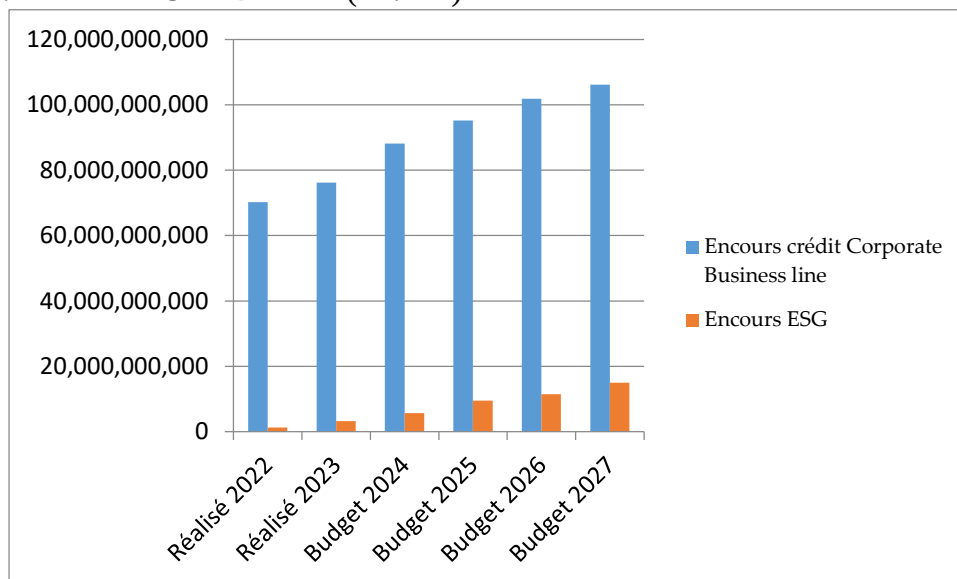
Tableau n°01: encours ESG

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
Encours crédit Corporate Business line	70 200 000 000	76 200 000 000	88 135 200 000	95 190 000 000	101 849 400 000	106 186 800 000
Encours ESG	1 237 200 000	3 221 400 000	5 637 600 000	9 519 000 000	11 478 600 000	14 929 800 000
(ESG/Corpo)	2,00%	4,00%	6,40%	10,00%	11,27%	14,06%

Source : élaboré à travers de données recueils durant notre stage au niveau de la banque

Figure n°01 : encours ESG

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)



Source : élaboré à travers de données recueils durant notre stage au niveau de la banque

G. Politiques sectorielles du groupe

En tant qu'une banque, la BNP Paribas est amenée à financer de nombreuses industries, dont certaines présentent des défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) majeurs. C'est pourquoi, et en tant qu'acteur dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 et de l'accord de Paris sur le climat, le groupe s'est doté de 08 politiques sectorielles définissant des critères ESG stricts, ces critères sont destinées à encadrer leurs financements et investissements dans ces domaines sensibles. Ces politiques visent à :

- Favoriser la transition énergétique
- Lutter contre la déforestation
- Préserver la sécurité des populations et les droits humains

Ces politiques s'appliquent à l'ensemble des produits et services proposés, et ce, dans tous les pays où le groupe est présent. Introduites progressivement depuis 2010 dans le cadre de la politique RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), elles visent à soutenir les clients du groupe dans leur transition vers des pratiques plus durables, en matière de climat, de biodiversité et de droits humains. En mai 2024, BNP Paribas a mis à jour son cadre général sur l'environnement, dans lequel sont intégrées les politiques et engagements du groupe.

Les politiques sectorielles du groupe (BNP Paribas) sont citées dans ce qui suit :

- Production d'énergie à partir du charbon
- Industrie minière
- Pétrole et gaz

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

- Energie nucléaire
- L'huile de palme
- La pâte à papier
- L'agriculture.
- Défense

4. Limites et obstacles pour une intégration réelle des ESG.

Plusieurs défis se présentent face à l'atteinte des ODD via l'intégration des critères ESG pour une finance durable, parmi ces obstacles :

- Le recours de certaines banques ou établissements financiers au « greenwashing/écoblanchiment », ce terme est donné aux activités qui se basent sur une communication trompeuse pour donner à l'entité, une image écologiquement responsable tandis qu'en réalité cet entité finance massivement des projets non responsables ;
- L'absence de standards internationaux et parfois nationaux des normes ESG ;
- Les difficultés face à la définition et au mesure d'impact sur la réalisation des ODD ;
- Le manque de données pertinentes et fiables dans certains pays ;
- Le faible rôle de l'Etat qui est le régulateur du marché via des politiques publiques qui encadrent et encouragent les pratiques de durabilité à travers : la réglementation comme le cas de la taxonomie verte en Europe, le renforcement du rôle de la banque centrale dans ce cadre ;
- Des organismes internationaux comme l'OCDE, l'ONU,..., ont formulé des recommandations en faveur de la réalisation des ODD et l'impulsion de l'intégration des ESG dans la finance, mais l'implication de ces institutions dans la promotion concrète des ESG au service des objectifs de développement durable est largement en deçà des enjeux actuels et leur rôle reste limité, insuffisamment affirmé et perfectible.

5. Recommandations

Pour une finance axée sur les objectifs de développement durables on propose les solutions suivantes :

- Les organismes internationaux qui sont à la tête de la réalisation des ODD doivent prendre des mesures concrètes expriment leur réelle volonté d'agir dans ce cadre ;
- Les pays signataires des accords sur les ODD doivent prendre des mesures et notamment la mise en place d'organismes et d'une réglementation ayant pour objectif un suivi réel des démarches pour la concrétisation de leurs efforts en vue de l'atteinte des objectifs fixés par ces accords ;
- Vu que la détermination des scores ESG se font par des organismes internationaux spécialisés dans la notation extra-financière des entités, il est nécessaire de mettre en place un outil de contrôle de la fiabilité de ces organismes ainsi que de généraliser ce type d'entités dans d'autres pays ;
- La technologie joue un rôle non négligeable dans la réalisation des ODD, à cet effet il est nécessaire de mettre en place et d'innover des solutions technologiques favorisant une finance durable à l'instar des plateformes dédiées au suivi des scores ESG pour une transparence et une traçabilité.

Conclusion

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

La BNP Paribas El Djazaïr comme modèle de banque du système financier algérien a une volonté affirmée d'intégrer les critères ESG au cœur de sa stratégie de développement durable. À travers ses politiques internes, la banque s'efforce d'aligner ses pratiques de financement, de gestion des risques et de gouvernance sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les résultats obtenus de l'analyse des pratiques de la banque, révèlent une avancée notable dans la dimension environnementale sachant que des difficultés liées aux aspects réglementaires, économiques, culturelles et de mesures qui se manifestent en Algérie, freinent l'intégration de l'aspect social et de gouvernance dans sa stratégie de durabilité.

Dans le cadre de la durabilité, la banque a intégré les critères ESG dans deux dispositifs de gestion à savoir le département RSE et l'unité de gestion des risques. Le groupe est dans un stade avancé dans l'intégration de ces critères dans sa stratégie de gestion, tandis que les aspects évoqués précédemment concernant le climat économiques et culturel en Algérie, ont ralenti l'intégration de ces critères par la BNP Paribas El djazaïr.

Dans un premier stade la banque est entraînée à collecter la data sur ses collaborateurs en matière de développement durable dans ses trois segments (environnemental, social et de gouvernance), en parallèle, la banque s'est engagée à exclure le financement des projets qui présentent un susceptible dommage sur l'environnement.

Face aux problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, l'alignement de la finance sur les objectifs de développement durable n'est plus un choix, il est devenu une nécessité.

L'intégration des critères ESG est une exigence stratégique pour la construction d'un système financier résilient et durable, cette démarche permet d'orienter les flux financiers vers des investissements dans le cadre de la durabilité afin de répondre aux urgences climatiques, aux inégalités et aux manipulations de fonds. Les critères ESG constituent donc un levier permettant d'aligner la finance avec les ODD et de réaliser une transformation positive. Tandis que pour que cette transformation soit effective il est essentiel de mettre en place d'un plan d'action pour chaque état et un plan au niveau international par le biais d'organismes chargés, en vue d'une adaptation des démarches concrètes permettant la réalisation des objectifs fixés.

Enfin, cette étude ouvre plusieurs pistes de recherche futures, notamment :

- l'évaluation comparative du niveau d'intégration ESG entre banques publiques et privées en Algérie ;
- l'analyse des facteurs institutionnels et réglementaires influençant la mise en œuvre des politiques ESG ;

VERS UNE FINANCE ALIGNEE SUR LES ODD GRACE AUX CRITERES ESG : CAS DE BNP PARIBAS ELDZAIR (PP. 1-n)

Références

- Abdelaziz, A., & Karima, Z. (2016). Le tourisme et le développement durable. *revue des Sciences Économiques de Gestion et de Commerce* (33), p. 55.
- *adequations*. (s.d.). Consulté le 12 30, 2023, sur pour un développement durable: principes et enjeux: http://www.adequations.org/spip.php?article569&fbclid=IwAR0oA1xD9fxav2YRhpDzLvblDYx1_jEIe2uihHJkX86g18FDorbCYXtl0Dg
- BENFEDDA Ouissam, J. A. (2019). Les progrès réalisés dans la mise en vigueur des objectifs du développement durable des Nations Unies 2030 : l'expérience canadienne comme un modèle. *Revue scientifique Avenir économique* , 7 (1), p. 300.
- *BigMedia – Bpifrance*. (s.d.). Consulté le 09 29, 2025, sur Critères ESG : définition, exemple et enjeux pour les entreprises. : <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/criteres-esg-definition-exemple-enjeux-pour-les-entreprises>
- *BNP Paribas* . (s.d.). Consulté le 01 02, 2025, sur Politiques de financement et d'investissement: Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas
- Fatih, & ghelab. (2023). Evaluation of Environmental, Social and Corporate Governance Practices ESG For Lafarge Holcim. *revue des recherché économiques et administrative* , 17 (01), p. 604.
- François, T. K. (2013). *Environnement et développement durable Clés pour une compréhension*. l'harmattan.
- *GreenFacts*. (s.d.). Consulté le 01 01, 2024, sur Aide à la compréhension des OMD : <https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/mno/objectifs-millenaire-developpement-OMD.htm>
- HARID, R. (s.d.). Les énergies renouvelables comme un levier de développement durable : Réalité et opportunités en Algérie. *Revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra* (47), p. 46.
- *Kaizen Institute* . (s.d.). Consulté le 09 24, 2025, sur Définition et pertinence des critères ESG: <https://kaizen.com/fr/publications/complet-definition-pertinence-esg/>
- *Nations Unies*. (s.d.). Consulté le 01 02, 2024, sur Partenariats mondiaux pour le développement durable: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>
- *OMC*. (s.d.). Consulté le 01 01, 2024, sur Objectifs du Millénaire pour le Développement: https://www.wto.org/french/thewto_f/coher_f/mdg_f/mdgs_f.htm
- *union internationale pour la conservation de la nature*. (s.d.). Consulté le 12 21, 2023, sur Aperçu de l'histoire de l'UICN: <https://www.iucn.org/about/iucn-a-brief-history>